



## NOTE DE SYNTHÈSE N°3

### OBJET : ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

#### EXPOSÉ

Il convient d'examiner le compte administratif 2022 de la commune, identique en tout point au compte de gestion, qui s'établit comme suit :

#### Fonctionnement

BP 2022	4 124 025€	BP 2022	4 124 025€
Dépenses réalisées	3 806 672.85€	Recettes réalisées	4 082 857.32€
Résultat de l'exercice		<b>276 184.47€</b>	

#### Investissement

BP 2022	4 562 000€	BP 2022	4 562 000€
Dépenses réalisées	1 684 081.80€	Recettes réalisées	2 872 667.05€
Résultat de l'exercice		<b>1 188 585.25€</b>	

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affecté à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-107 936.93€	-	1 188 585.25€	<b>1 080 648.32€</b>
Fonctionnement	639 211.02€	306 936.93€	276 184.47€	<b>608 458.56€</b>
TOTAL	531 274.09€	-	1 464 769.72€	<b>1 689 106.88€</b>

Les résultats de l'exercice étant positifs en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats de clôture de l'exercice seront respectivement en recettes (002 & 001), sans qu'il soit nécessaire de prendre une délibération spécifique relative à l'affectation de résultat.

Monsieur Patrice QUITTARD, Maire, ne prend pas part au vote.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte administratif 2022 de la commune annexé à la présente décision,  
Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 14 Mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2022 de la commune.